COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quatorze, le 10 juillet à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle polyvalente de Saint Julien le Petit.

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 3 juillet 2014

<u>Présents</u>: CHADELAUD Michel, BAUDEMONT Dominique (pouvoir de CAMBOU Stéphane), BIDAUD Jean-Michel, CHABANAT Christine, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre (pouvoir de SIMON Isabel), GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GERY Claude, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MERLIAUD Christian, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (pouvoir de RAYNAUD Delphine), PONS Gérard (pouvoir de SIMON Philippe), POURCHET Pierre, ROGER Edouard, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles, VERGNE Didier.

<u>Excusés</u>: BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, MENUCELLI Thierry, PERDUCAT Daniel, RAYNAUD Delphine, SIMON Isabel.

Présents 26/ Votants 30

Transfert de charges et allocations compensatrices

Monsieur le Président rappelle que le transfert de la compétence Office du Tourisme entraîne un transfert de charges.

Après la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges du mardi 8 juillet 2014 présidé par Monsieur BODIN et de l'avis favorable (unanimité) émis par cette dernière, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le nouveau tableau d'allocation de compensation de charges présenté ci dessous à partir du mois de juillet 2014.

COMMUNE	Bases	Produit 2004	Evaluation	Allocation de
	d'imposition	dont comp.	des charges	compensation
	2004	part salaires	nettes	
			transférées	
AUGNE	34 857.00€	9 739.00 €	3887.01€	5851.99€
BEAUMONT DU LAC	126 313 €	31 124 €	5 799 €	25 325€
BUJALEUF	721 734 €	142 668 €	16 523 €	126 145 €
CHEISSOUX	17 909 €	4 711 €	5 937 €	- 1 226 €
DOMPS	166 927 €	45 206 €	3 607 €	41 599€
EYMOUTIERS	2 160 416 €	606 938 €	232 571€	374 367€

NEDDE	147 822 €	40 153 €	18 660 €	21 493 €
PEYRAT LE CHÂTEAU	1 641 150 €	483 871 €	64 980 €	418 891 €
REMPNAT	33 473 €	8 671 €	6 306 €	2 365 €
ST AMAND LE PETIT	7 098 €	2 094€	4 870 €	- 2 776 €
STE ANNE ST PRIEST	0 €	0 €	3 942 €	- 3 942 €
ST JULIEN LE PETIT	405 673 €	113 984 €	10 975 €	103009 €

Pour copie conforme : Le 21 juillet 2014 Le Président